



Compte-rendu
GRUPE DE TRAVAIL GESTION DES DECHETS
Du 9 octobre 2007
à Fraimbois

Etaient présents :

Messieurs : François GENAY (Fraimbois), Daniel GERARDIN et Jean-Marie HUEBER (Gerbéviller), Michel FULCHIN (Magnières), Philippe HENRY (Vallois), Jean-Marie LECLERE (Vathiménil), Jean ALBERT (Xermaménil)

Mesdames : Liliane LECLERC (Fraimbois), Anne HELLE (Magnières)

Excusés : François PERRIN (Fraimbois), Bernard VAUTRIN (Franconville), Jean-Marie GRAVIER (Haudonville), Claude ANDRE (Vathiménil), Thierry BERODIER, Jean-Louis SIGEL et Eric JURION (Xermaménil)

* * *

1. Bilan du mode de facturation des entreprises mis en place début 2007

Des agriculteurs avaient signé une pétition contre la mise en place d'une redevance pour les exploitations agricoles. François GENAY et Jean-Marie GRAVIER ont rencontré leurs représentants pour leur expliquer les objectifs du système de facturation. Après cette rencontre, **30 agriculteurs sur les 68 ont signé la charte** d'engagement pour la bonne gestion des déchets. **Parmi les autres entreprises (catégories 3 à 5), 17 sur 45 l'ont signé.**

Philippe HENRY propose d'apporter une compensation aux agriculteurs signant la charte et se rendant sur les points de collecte des bidons et des bâches. Le groupe de travail propose de **demander à la coopérative de prévoir un point de collecte sur le territoire** de la communauté de communes. Des contacts seront pris dans ce sens.

Le groupe suggère de **proposer aux entrepreneurs (catégories 3 à 5), qui n'ont pas signé la charte de le faire et de fournir un justificatif avant la fin du mois d'octobre** pour bénéficier de la remise de 50%.

A partir de 2008, le groupe propose :

- **d'augmenter la redevance des catégories 3 à 5** : respectivement de 1,5 à 3 parts, de 2 à 4 parts et de 4 à 6 parts. L'abattement passera de 50 à 75 % pour les catégories 3 et 4 et de 50 à 65 % pour la catégorie 5 afin de ne pas pénaliser les entreprises qui trient,
- d'inscrire les bureaux de conseils et les activités secondaires en catégorie 1,
- **d'exiger 3 justificatifs par an** pour bénéficier de l'abattement.

Le prestataire Barisien ne collectera plus les grosses quantités de déchets chez les signataires de la charte, car l'objectif est de les inciter à se rendre à la déchetterie. Un message sera alors déposé dans la boîte aux lettres en rappelant les principes de la charte de bonne gestion des déchets. Barisien va nous fournir la liste des entreprises qui produisent beaucoup de déchets. Nous pourrions aller à leur rencontre pour leur expliquer l'importance du tri.

2. Organisation d'une réunion à destination des professionnels avec les chambres consulaires

La communauté de communes a accepté de s'engager dans l'accompagnement des entreprises pour la gestion de leurs déchets. Les dix communautés de communes du pays vont signer une convention avec les chambres consulaires et la Région avant la fin de l'année. Cette convention s'inscrit dans le cadre d'une politique soucieuse de l'environnement et du développement durable. Elle porte sur l'animation d'un dispositif d'accompagnement des entreprises dans le domaine de la gestion des déchets.

M. GENAY propose d'**organiser une réunion pour les entreprises en décembre** (semaine du 17 décembre par exemple). La réunion sera l'occasion de présenter le règlement s'il est validé par le Conseil Communautaire.

3. Révision du règlement pour les particuliers et mise en place d'une procédure

François GENAY propose de modifier le règlement et de rédiger une procédure de prise en compte des modifications des nombres de parts. Après discussion, le groupe propose :

- de créer une catégorie « maisons inhabitées et en rénovation » qui paiera uniquement la part fixe,
- De mettre en place une procédure pour la prise en compte des modifications :
 - Lors des déclarations de janvier et de juillet faites par les communes : sur déclaration du maire, pas de justificatif sauf pour les départs d'étudiants,
 - Lors des déclarations en cours d'année formulées à la communauté de communes par les mairies : sur déclaration du maire à partir du formulaire de déclaration, pas de justificatif sauf pour les étudiants,
 - Lors des déclarations en cours d'année auprès de la communauté de communes : le maire est prévenu et son avis est demandé, un justificatif sera demandé si le maire ne connaît pas la situation
 - Pour un remboursement (année en cours ou antérieure) : demande de l'habitant et justificatif à fournir obligatoirement.

4. Point sur l'aménagement des plates-formes de compostage 2007 et 2008

- Bilan des travaux réalisés en 2007 sur Fraimbois, Gerbéviller, Magnières, Remenoville, Vathiménil et Xermaménil. La réception des travaux a été réalisée pour Fraimbois, Magnières, Remenoville et Vathiménil. La réception à Gerbéviller et Xermaménil aura lieu le 15 octobre à 13h30,
- Communes souhaitant aménager une plate-forme en 2008 : Haudonville et Seranville.

5. Renouvellement du contrat déchets verts avec Betaigne

Le contrat avec l'entreprise Betaigne pour la gestion des déchets verts de Gerbéviller et Xermaménil arrive à échéance. François GENAY propose de le renouveler dans les mêmes termes pour une période de 2 ans (forfait de 6€ HT/hab). A noter : la fin du contrat avec Barisèn arrivera à échéance au même moment : fin 2009.

6. Evolution du service

Le groupe de travail souhaite qu'un système de facturation « au réel » soit prévu dans le prochain contrat. En attendant, il faut sensibiliser les usagers et les préparer au nouveau système. Les différents systèmes possibles seront étudiés : aspects financiers et mise en oeuvre. La CC de Seille et Mauchère sera contactée afin de connaître l'évolution du montant de la redevance entre l'ancien et le nouveau système.

Une réflexion est en cours sur le Pays du Lunévillois sur le thème des déchets. **Le groupe propose que la communauté de communes poursuive sa préparation d'un nouveau contrat tout en participant et en incitant le débat à l'échelle du Pays du Lunévillois.**

7. Enquête publique Herbéviller

Une enquête publique sur la création d'un centre d'enfouissement des déchets à Herbéviller est en cours. **La CC de la Mortagne a envoyé un courrier au Pays afin qu'un avis collectif défavorable soit donné.**

8. Travail avec le collège et les écoles primaires

Le projet pédagogique du club « Recycler, c'est ma nature » est présenté. Il sera proposé au collège de visiter le centre de tri, l'entreprise Betaigne et une déchetterie. Le groupe propose également de réaliser un questionnaire pour les collégiens qui seront récompensés de lots.

Les écoles primaires peuvent disposer de supports de communication. Un point sera fait sur les écoles déjà équipées.

9. Visite de l'usine de traitement du verre le 25 octobre

Sont inscrits : Madame LECLERC, Messieurs FULCHIN, GENAY, HUEBER et LECLERE.
Rendez-vous à 7h45 devant la communauté de communes, départ à 7h50 précises – repas pris en commun, à la charge des participants

10. Expérimentation « Familles tri-tout »

Les familles participantes sont remerciées. Le bilan sera fait en début d'année prochaine. Philippe HENRY souhaite participer à cette expérience. Un tableau de relevé lui sera envoyé.

Destinataires du compte-rendu :

- membres de la commission « Environnement »
- membres du Bureau